

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****REHABILITATION DU CHATEAU DE RENTILLY****Nom et adresse de l'organisme acheteur et de la maîtrise d'ouvrage :**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Domaine de Rentilly - 1 rue de l'Etang

Bussy Saint Martin – BP 29

77607 – Marne la Vallée Cedex 3

Tel : 01 60 35 43 50 – Fax : 01 60 35 43 63 Email : [accueil@marneetgondaire.fr](mailto:accueil@marneetgondaire.fr)Profil acheteur public : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

L'avis implique un marché public.

**Maîtrise d'œuvre :**

La maîtrise d'œuvre est assurée par les Architectes Bona-Lemercier, le Scénographe Alexis Bertrand, l'Artiste Xavier Veilhan et les BET :

Groupement d'Architectes Bona-Lemercier SCPA.

Mr Philippe BONA

15 rue Martel 75010 PARIS.

Tel : 01.40.22.06.07

Mail : [lemercier.bona@orange.fr](mailto:lemercier.bona@orange.fr)

Ledit groupement travaille également avec les bureaux suivants :

Bureau d'Etude Structure : Malishev Wilson Ingénierie

Bureau d'Etude Environnement, CVC et plomberie : SWITCH

Bureau d'Etude Courants forts/faible : BETEL

Bureau d'Etude Sécurité incendie et accessibilité : MPK Conseil

Economiste : VPEAS

**Type de procédure :**

Il est passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Il est découpé en tranches conformément à l'article 72 du code des marchés publics.

**Allotissement** : Le présent marché est alloti.

Il comprend les douze lots suivants :

Lot N°	Intitulé
1	DESAMIANTAGE
2	DEMOLITION - GROS OEUVRE - AMENAGEMENT EXT. - TERRASSEMENTS - VRD
3	CHARPENTE METALLIQUE
4	ETANCHEITE
5	BARDAGE METALLIQUE - MENUISERIES EXTERIEURES
6	PEINTURE-RESINE-AGENCEMENT
7	SERRURERIE
8	ELECTRICITE
9	PLOMBERIE SANITAIRE

10	CVC
11	ASCENSEUR - MONTE CHARGE
12	SCENOGRAPHIE

### **Tranches :**

Le présent marché comprend 4 tranches conditionnelles au sein du lot n°12. Ce dernier est découpé en tranches tel que :

- **Tranche ferme (Lot n°12)** : velums des niveaux 1 et 2
- **Tranche conditionnelle n°1 (Lot n°12)** : cimaises mobiles suspendues, niveau 1
- **Tranche conditionnelle n°2 (Lot n°12)** : cimaises mobiles suspendues, niveau 2
- **Tranche conditionnelle n°3 (Lot n°12)** : cimaises mobiles libres, niveau 1
- **Tranche conditionnelle n°4 (Lot n°12)** : cimaises mobiles libres, niveau 2

**Il est précisé ici que tout candidat à l'obligation de répondre aux tranches conditionnelles. Toute absence de réponse aboutira à l'élimination du pli déposé.**

### **Dates prévisionnelles d'affermissement :**

Les tranches conditionnelles devraient être affermies en octobre 2012.

**Les candidats sont informés que les tranches conditionnelles pourront être affermies dans un ordre non séquentiel et donc différent de celui figurant au marché.**

### **Caractéristiques principales :**

Le présent marché a pour objet de procéder à la réhabilitation du château de Rentilly en lieu d'exposition, situé dans le parc culturel de Rentilly.

Les travaux se situent à l'adresse suivante :

Domaine de Rentilly - 1 Rue de L'Étang  
Bussy-Saint-Martin - BP 29  
77 607 MARNE-LA-VALLEE Cedex 03

### **Variantes :**

Les variantes par rapport aux spécifications du cahier des charges sont autorisées.

Les variantes sont autorisées pour tous les lots dans la limite maximum de 3 par lot.

Dans tous les cas, elles doivent respecter la géométrie et les aspects de finition globale voulus par les architectes, ceux-ci se réservant le droit de refuser une ou plusieurs variantes dans le cas où ils considèrent, qu'elles ne respectent pas l'Architecture recherchée.

Le règlement de consultation détaille plus précisément les dispositions relatives auxdites variantes.

### **Options :**

Le présent marché comprend deux options :

- **Option n°1 (Lot n°6)** : la reprise des murs périphériques existants, la mise en œuvre d'enduit intérieur et la finition par peinture
- **Option n°1 (Lot n°8)** : le télé-report des consommations électriques

**Il est précisé ici que tout candidat à l'obligation de répondre à l'option du lot correspondant à sa réponse. Toute absence de réponse aboutira à l'élimination du pli déposé.**

### **Délais d'exécution**

**Le délai global d'exécution des travaux de cette opération est fixé à 13,5 mois à compter de la date de notification du marché.**

**Cependant, les délais d'exécution par lot sont précisés dans le planning global joint dans le dossier et ne pourront excéder les durées ci-dessous indiquées :**

Lot N°	Intitulé	
1	DESAMIANTAGE	1 mois
2	DEMOLITION - GROS OEUVRE - AMENAGEMENT EXT. - TERRASSEMENTS - VRD	7 mois réparti
3	CHARPENTE METALLIQUE	5 mois
4	ETANCHEITE	1 mois
5	BARDAGE METALLIQUE- MENUISERIES EXTERIEURES	7 mois
6	PEINTURE -RESINE- AGENCEMENT	3 mois
7	SERRURERIE	4 mois
8	ELECTRICITE	5 mois réparti
9	PLOMBERIE SANITAIRE	3 mois réparti
10	CVC	5 mois réparti
11	ASCENSEUR - MONTE CHARGE	3 mois réparti
12	SCENOGRAPHIE - tranche ferme SCENOGRAPHIE - tranche conditionnelle 1, 2, 3, 4	3 mois + 1,5 mois pour l'ensemble des tranches affermies

**Forme juridique de l'attributaire du marché :**

Entreprise seule ou groupement d'entreprises conjointes ou solidaires.

Le mandataire du groupement d'entreprise conjoint devra être solidaire de chacun des membres du groupement, lors de la remise de son offre et pour l'exécution du marché.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Conditions de participation – Critères de sélection des candidatures :**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

**A - Justifications à produire prévues à l'article 45 du code des marchés publics ; le candidat devra en particulier fournir :**

- Justifications à produire quant à la situation juridique
  - ✓ Lettre de candidature (type DC1),
  - ✓ Déclaration du candidat (type DC2),
    - \* le nom et l'adresse du candidat ;
    - \* si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;
    - \* document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC2 non produit)

- ◇ un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés -K ou K BIS- (art. D. 8222-5 du Code du travail) ou, le cas échéant, une carte d'identification justifiant l'inscription au répertoire des métiers (art. D. 8222-5 du Code du travail), OU tout document équivalent, OU un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an (art. D. 8222-5 du Code du travail), OU tout document équivalent,
- ◇ Renseignements relatifs à la nationalité du candidat

- ◇ Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières
- ◇ Engagement écrit du ou de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché
- Justifications à produire quant à la capacité économique et financière
  - ◇ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles. Celui-ci devra être en correspondance avec l'importance du présent marché
  - ◇ Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels
  - ◇ Bilans ou extraits de bilans des trois dernières années si le candidat est assujéti à l'obligation d'établir des bilans en vertu de la loi
  - ◇ état annuel DC7 (CERFA n° 11 064 \* 01) ou le formulaire NOT12 ou tout document équivalent, ou certificats fiscaux et sociaux individuels. Le cas échéant, la déclaration que le candidat verse à ses salariés leurs indemnités de congés payés et ne les met pas au chômage pour cause d'intempéries
- Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique
  - ◇ Liste des principaux travaux similaires effectués au cours des 3 dernières années , indiquant le montant, les surfaces/quantités, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les travaux ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique. Le dossier « mémoire technique » présentera au minimum 3 projets datant de moins de 3 ans en rapport avec le corps d'état, et d'un montant équivalent au lot du projet
  - ◇ Description de l'équipement technique et des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise
  - ◇ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

## **QUALIFICATIONS REQUISES :**

Globalement, il est demandé que les entreprises disposent de qualifications cohérentes avec les ouvrages à réaliser.

En outre, il est demandé des qualifications spécifiques sur certains lots faisant référence aux qualifications qualibat françaises ou équivalentes s'il s'agit d'une offre provenant d'un pays de l'Union Européenne.

### **Voici la liste des qualifications souhaitées pour les lots cités :**

#### **LOT 1**

1512 Traitement de l'amiante en place concernant les matériaux et produits à risques particuliers

#### **LOT 2**

1112 Démolitions

1443 Étaisements (Technicité supérieure)

1312 Terrassement (technicité confirmée)

1213 Puits et tranchées blindées (technicité supérieure)

A noter qu'une compétence spécifique de chapiste est impérative au lot gros œuvre :

6252 Chapes rapportés

#### **LOT 3**

2412 Constructions et structures métalliques

#### **LOT 4**

3212 Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée)

#### **LOT 5**

7132 Isolation thermique par l'extérieur (bardage - vêtture)

3813 tous types de bardage (technicité supérieure)

3522 Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (Technicité confirmée)

3532 Fabrication et pose de menuiseries extérieures en acier (Technicité confirmée)

**LOT 6**

6111 Peinture et ravalement (Technicité courante)

6232 Revêtements de sols coulés à base de résine de synthèse (Technicité confirmée)

**LOT 7**

4412 Métallerie (Technicité confirmée)

**LOT 8**

Sans objet

**LOT 9**

5112 Plomberie - sanitaire (Technicité confirmée)

**LOT 10**

5312 Installations thermiques (Technicité confirmée)

**LOT 11**

Sans objet

**LOT 12**

9113 Agencement (Technicité supérieure)

**B - Un projet de marché comprenant :**

- ◆ L'acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptations de sous-traitants et d'agrément de conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (annexe 2 du cadre d'acte d'engagement en cas de sous-traitance). Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder .
- ◆ L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue à l'article 9 du cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser au paragraphe E de l'acte d'engagement.
- ◆ En cas de groupement, l'acte d'engagement est signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.
- ◆ Le tableau donnant la répartition des travaux entre les membres du groupement ;
- ◆ La décomposition du prix global forfaitaire, établie en utilisant obligatoirement le cadre joint au dossier de consultation et présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage, la quantité à exécuter prévue et le prix de l'unité correspondant ;

**C - Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat.**

En particulier, il pourra y être joint les documents ou renseignements suivants :

**Le mémoire technique doit disposer au minimum des éléments suivant pour espérer obtenir une note maximale pour les critères de 2 à 4 :**

- d'une note explicative de l'intervention générale du corps d'état
- d'une note sur l'organisation générale de l'entreprise pour aborder le projet
- d'une note sur le respect du planning spécifique au lot et découlant sur le respect du planning général
- d'une note sur les moyens matériels et humains adaptés spécifiquement au projet
- d'une note organisationnelle sur le traitement des déchets dans une démarche naturel pour le respect de l'environnement
- d'une note relevant toutes difficultés ou contraintes techniques, si nécessaire
- d'une note explicative dans le cas de variantes libres proposées
- d'un dossier présentant minimum 3 projets datant de moins de 3 ans en rapport avec le corps d'état, et d'un rapport montants/surfaces équivalent au lot du projet
- d'un dossier présentant d'éventuelles qualifications (de type « QUALIBAT » ou autres) détenues à ce jour par l'entreprise et en cohérence avec le corps d'état

- d'un planning détaillé + note explicative de planification sur le lot + indication du respect du planning global

### **Critères d'attribution :**

Les candidatures seront examinées au regard des critères de recevabilité et/ou des niveaux minimaux de capacités suivants :

- Référence professionnelle et capacité technique
- Capacité économique et financière

### **Critères d'attribution**

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics et selon les modalités définies ci-après :

#### **Au stade de la candidature :**

L'absence de l'une quelconque des pièces énoncées à l'article 3 supra est susceptible d'entraîner le rejet de l'offre.

Les offres des candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes sont également écartées.

#### **Au stade de l'offre :**

En dehors des garanties professionnelles, capacités et références techniques suffisantes, critères qui interviennent à l'examen de la candidature, les critères ci-après définis, notés sous forme de points, indiquant le poids respectif de chacun d'entre eux, sont pris en compte pour le choix et le classement des offres :

<b>Critère 1 : Prix .....</b>	<b>40 points</b>
<b>Critère 2 : Valeur technique de l'offre .....</b>	<b>45 points</b>
<b>Critère 3 : Note de sécurité et d'organisation .....</b>	<b>5 points</b>
<b>Critère 4 : Planification du lot .....</b>	<b>10 points</b>

L'offre du candidat qui aura obtenu la note sur 100 la plus élevée sera considérée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'offre du candidat qui aura obtenu la note sur 100 la plus élevée sera considérée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

### **Retrait des dossiers**

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.marches-securises.fr>

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande.

Les dossiers peuvent être retirés au siège de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, à l'adresse suivante :

<p><b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE</b>  <b>Domaine de Rentilly – 1 rue de l'Étang</b>  <b>Bussy-Saint-Martin - BP 29</b>  <b>77607 Marne-la-Vallée cedex 3</b>  <b>Tél : 01.60.35.43.50 - Fax : 01.60.35.43.66</b>  <b>Horaires : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30</b></p>
--

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- ♦ transmises par voie électronique sur la plate forme de dématérialisation.
- ♦ présentées sur un support papier ou sur un support physique électronique et adressées par la voie postale.
- ♦ présentées sur un support papier ou sur un support physique électronique et remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé.

Le retrait ou la consultation du dossier de consultation sous forme électronique n'oblige pas à une transmission des offres par voie électronique.

Les offres sont transmises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé avant la date et l'heure **limites ci-dessous**.

Le pli contiendra la candidature et l'offre.

L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes

**OFFRE POUR : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CHATEAU DE RENTILLY  
NE PAS OUVRIR**

**Transmission par voie électronique**

Il sera fait application des dispositions de l'arrêté pris en application de l'article 56 du code des marchés publics, relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les candidats ne pourront pas recourir à des modes différenciés de transmission pour la candidature et pour l'offre. Ils présenteront leur réponse dans un fichier comprenant à la fois les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre.

La transmission dématérialisée ne pourra être exécutée que sur le site Internet suivant :

<http://www.marches-securises.fr>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

**Date limite de réception des offres : 23 juillet 2012 à 12 heures.**

**Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres**

**Renseignements complémentaires :**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande faite par email ou télécopie au plus tard pour le 18 juillet 2012 auprès de :

<p><b><u>Renseignement(s) administratif(s) :</u></b> Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire Michelle ADAM - Service des Marchés Publics Tél : 01.60.35.43.54 – Télécopie : 01.60.35.43.63 Email : <a href="mailto:michelle.adam@marneetgondoire.fr">michelle.adam@marneetgondoire.fr</a></p>	<p><b><u>Renseignement(s) technique(s) :</u></b> Groupement d'Architectes Bona□Lemercier SCPA. Mr Philippe BONA 15 rue Martel 75010 PARIS. Tel : 01.40.22.06.07 Mail : <a href="mailto:lemercier.bona@orange.fr">lemercier.bona@orange.fr</a></p>
---	---

**Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Melun

43, rue du Général De Gaulle

77008 MELUN

Téléphone : 01.60.56.66.30 - Télécopie : 01.60.56.66.10.

**Date d'envoi à la publication : 25 juin 2012**